

Arrêté n°063 - 2026 du 22 avril 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Bacqueville en Caux,

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'un poteau télécom en travers de la Route de Varenville au niveau du numéro 12 constitue un danger pour la sécurité publique ;

A R R E T E

Article 1er : L'accès à la Route de Varenville au niveau 12 est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 22 avril 2026

Jean-Marie ADAM,
Maire

